



PLAQUETTE DE PRESENTATION

VENDÉE 2026 - Le Puy du Fou

Un séjour inoubliable en Vendée : deux jours exceptionnels au Puy du Fou, entre spectacles grandioses et aventures hors du temps !



ORGANISATION

**ASSOCIATION D'EDUCATION
POPULAIRE JEUNESSE ALTITUDE**

9 rue capitaine de Bresson
05000 Gap
France

DATES

Du 4 juillet 2026 au 11 juillet 2026

DUREE

8 jours

DEPART

**Départ en autocar depuis les Hautes-Alpes
avec prises en charge à Briançon,
L'Argentière-la-Bessée, Eyglies, Embrun,**

A PARTIR DE

595,00 €

**Chorges, La Bâtie-Neuve, Gap, La Roche-
des-Arnauds et Veynes.**

Presentation generale

Les repères essentiels du pèlerinage.

Après avoir posé nos valises à Rome l'été dernier, retour en France pour une nouvelle aventure:

Un séjour exceptionnel en Vendée, pensé pour les jeunes en quête d'aventure, de joie et de rencontres ! Nous passerons deux journées inoubliables au Puy du Fou, plongés dans des spectacles grandioses et des univers fascinants qui marquent les esprits.

Mais ce séjour, c'est bien plus que cela : des jeux, des veillées conviviales, des temps de détente, de partage et de vraie amitié rythmeront chaque journée. Nous prendrons aussi le temps de découvrir la Vendée, ses paysages, son ambiance et tout ce qu'elle a à offrir.

Que tu viennes avec des amis ou que tu souhaites en rencontrer de nouveaux, ce séjour est une occasion unique de vivre quelque chose de fort, de te dépasser, de rire, et de repartir avec des souvenirs inoubliables.

Organisation du séjour et encadrement :

Le séjour est organisé en trois groupes d'âge afin de respecter au mieux le rythme et les besoins de chacun : les 10–13 ans, les 14–17 ans et les majeurs.

Chaque groupe bénéficie d'un programme d'activités adapté à son âge, mêlant temps communs (comme le Puy du Fou, certaines veillées ou grands jeux) et propositions spécifiques.

Les jeunes sont encadrés par des équipes responsables, formées et attentives, dans le respect des normes en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs. Nous veillons à offrir

un cadre à la fois sécurisant, structurant et bienveillant, où chacun peut trouver sa place.

Au-delà des activités, ce séjour s'inscrit dans une démarche éducative : favoriser la vie en groupe, le respect de chacun, l'entraide et la responsabilisation. Inspirée par des valeurs humaines fortes — respect, confiance, sens du service — notre équipe accompagne les jeunes avec exigence et bienveillance, dans un esprit d'ouverture à tous.

Notre priorité est simple : permettre à chaque jeune de vivre un séjour riche, joyeux et sécurisant, propice à la croissance personnelle et aux belles rencontres.

Forfaits et conditions

Les principales formules proposées et leurs repères tarifaires.

Jeunes de 10 à 13 ans

595,00 €

Ce forfait est utilisé pour les jeunes de 10 à 13 ans

Jeunes de 14 à 17 ans

595,00 €

Ce forfait est utilisé pour les jeunes de 14 à 17 ans

Forfaits Jeunes de 18 ans et plus

595,00 €

Ce forfait est utilisé pour les jeunes majeurs

Activités

Temps forts, visites, conférences ou compléments proposés.

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Samedi 4 juillet le grand départ

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Dimanche 5 juillet Activités de camps

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Dimanche 5 juillet Activités de camps

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Dimanche 5 juillet Activités de camps

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

O' Gliss Park

Lundi 6 juillet parc aquatique

Le parc aquatique grandeur nature !

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Lundi 6 juillet parc aquatique

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Mardi 7 juillet Activités de camps

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Mardi 7 juillet Activités de camps

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Mardi 7 juillet Activités de camps

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Découverte de la Vendée

Mercredi 8 juillet Découverte de la vendée

Institution muséale du Département, l'Historial de la Vendée présente l'histoire et le patrimoine vendéen à travers ses collections et ses expositions.

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Mercredi 8 juillet Découverte de la vendée

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Grand parc du Puy du Fou

Jeudi 9 juillet Grand parc du puy du Fou

Vivez d'intenses émotions dans "Le Meilleur Parc d'Attractions du Monde" au travers de 18 spectacles et 4 villages situés au cœur d'une vallée centenaire.

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Jeudi 9 juillet Grand parc du puy du Fou

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Grand parc du Puy du Fou

Vendredi 10 juillet Grand parc du puy du Fou

Vivez d'intenses émotions dans "Le Meilleur Parc d'Attractions du Monde" au travers de 18 spectacles et 4 villages situés au cœur d'une vallée centenaire.

Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées

Vendredi 10 juillet Grand parc du puy du Fou

Des temps proposés par les animateurs pour s'amuser et faire grandir les jeunes

Hebergements

Les lieux d'accueil déjà référencés pour ce pèlerinage.

INSTITUTION SAINT GABRIEL

85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre

Idéalement situé, à 15 minutes du Puy du Fou, cet établissement scolaire entouré de jardins, bénéficie de la proximité de la Sèvre et de ses paysages du bocage.

Programme

Le déroulé prévisionnel jour après jour.

4 JUILLET 2026

Samedi 4 juillet le grand départ

Départ matinal des Hautes-Alpes, prise en charge des participants dans les villes de Briançon, L'Argentière la Bessée, Eyglies, Embrun, Chorges, la Bâtie-Neuve, Gap, La Roche des Arnaud, Veynes. Déjeuner pique-nique préparé par les familles Arrivée en fin d'après-midi à Saint Laurent sur Sèvres, Installation dans les chambres Présentation du séjour Dîner à l'hébergement Grande veillée

- Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
- Dîners
- Pique nique tiré du sac

5 JUILLET 2026

Dimanche 5 juillet Activités de camps

Après un bon petit-déjeuner premier grand jour d'activité, grands jeux, jeux de cohésions, Déjeuner pique nique sur le lieux d'activité Après-midi poursuites des temps d'activités Gouter Diner Veillée

- Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
- Petit déjeuner
- Dîners
- Déjeuner

6 JUILLET 2026

Lundi 6 juillet parc aquatique

Après un bon petit-déjeuner Départ vers le parc aquatique pour la journée Déjeuner pique nique sur le lieux d'activité Après-midi au parc aquatique Gouter Diner Veillée

- O' Gliss Park
 - Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
 - Petit déjeuner
 - Dîners
 - Déjeuner
-

7 JUILLET 2026

Mardi 7 juillet Activités de camps

Après un bon petit-déjeuner premier grand jour d'activité, grands jeux, jeux de cohésions, Déjeuner pique nique sur le lieux d'activité Après-midi poursuites des temps d'activités Gouter Diner Veillée

- Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
 - Petit déjeuner
 - Dîners
 - Déjeuner
-

8 JUILLET 2026

Mercredi 8 juillet Découverte de la vendée

Après une bonne nuit et un petit déjeuner reconstituant départ pour la journée à l'historial et au mémorial de la Vendée lieu de découverte, d'histoire et de mémoire. Déjeuner pris sur le lieu d'activité Après le retour à l'hébergement Gouter Diner à l'hébergement Veillée

- Découverte de la Vendée
 - Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
 - Petit déjeuner
 - Dîners
 - Déjeuner
-

9 JUILLET 2026

Jeudi 9 juillet Grand parc du puy du Fou

Après une bonne nuit et un petit déjeuner reconstituant départ pour le grand Puy du Fou. Déjeuner sur le lieux d'activité Retour le soir pour le diner Veillée

- Grand parc du Puy du Fou
- Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
- Petit déjeuner
- Dîners
- Déjeuner

10 JUILLET 2026

Vendredi 10 juillet Grand parc du puy du Fou

Après une bonne nuit et un petit déjeuner reconstituant départ pour le grand Puy du Fou. Déjeuner sur le lieux d'activité Retour le soir pour le diner Veillée

- Grand parc du Puy du Fou
- Jeux, sports et ateliers ludiques, veillées
- Petit déjeuner
- Dîners
- Déjeuner

11 JUILLET 2026

Samedi 11 juillet Le grand retour

Le grand retour ! Après une semaine bien riche en activités, nous reprenons le chemin de nos foyers. Petits déjeuners pris à l'hébergement. Déjeuner pique nique fournis. Arrivée dans les Hautes Alpes vers 19h30

- Petit déjeuner
- Déjeuner

Conditions de vente

Les informations contractuelles et pratiques associees au sejour.

Conditions de vente et d'organisation du séjour

Le présent document précise les principales informations contractuelles, financières et organisationnelles du séjour **VENDÉE 2026 - Le Puy du Fou**. Les consentements relatifs aux données personnelles, au droit à l'image et aux autorisations spécifiques sont recueillis séparément lorsqu'ils sont applicables.

1. Informations sur le pèlerinage

Intitulé du pèlerinage : VENDÉE 2026 - Le Puy du Fou

Destination :

Ville de départ : Briançon / Gap et autres points de ramassage des Hautes-Alpes

Pays : France

Ville de retour : Hautes-Alpes (villes de ramassage du départ)

Départ : 4 juillet 2026

Retour : 11 juillet 2026

Transport : Transport aller-retour en autocar depuis les Hautes-Alpes, avec déplacements sur place en autocar pour les activités prévues au programme.

Restauration : Petits-déjeuners, déjeuners et dîners inclus pendant le séjour, à l'exception du déjeuner du samedi 4 juillet 2026 qui doit être préparé par les familles sous forme de pique-nique tiré du sac.

Hébergement : Hébergement collectif à l'Institution Saint Gabriel, 32 rue du Calvaire, 85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre, en centre de vacances.

Le séjour comporte des déplacements en autocar, des journées complètes sur sites extérieurs et de la marche. Toute situation médicale, alimentaire ou de mobilité nécessitant un aménagement doit être signalée avant validation définitive de l'inscription.

Activités incluses / visites : deux journées au Grand Parc du Puy du Fou, une journée de découverte à l'Historial et au Mémorial de la Vendée, une journée au parc aquatique, ainsi que les activités de camp, grands jeux, ateliers, sports et veillées encadrées.

Langue des visites : Français

2. Formalités de police et sanitaires

Pour ce séjour en France, aucune formalité de police spécifique n'est exigée au-delà des documents d'identité et du dossier d'inscription requis. Pour les mineurs, le dossier doit comprendre les autorisations parentales et consentements demandés, notamment en matière de soins, de transport, de droit à l'image, d'urgence. Les informations sanitaires nécessaires doivent être communiquées avant le départ.

3. Prix, règlement et annulation

Ce que le prix comprend : L'encadrement du séjour, le transport aller-retour en autocar, l'hébergement collectif, les petits-déjeuners, déjeuners et dîners prévus au programme, ainsi que les activités, visites et entrées mentionnées dans le programme du séjour.

Ce que le prix ne comprend pas : Le déjeuner du samedi 4 juillet 2026 préparé par les familles, les dépenses personnelles, les achats sur place, les souvenirs et, plus généralement, toute prestation non expressément mentionnée comme incluse dans le programme.

Prix total TTC : le montant total TTC sera communiqué avant la validation définitive de l'inscription en fonction du forfait choisi.

Supplément chambre individuelle : Non applicable à ce séjour collectif en hébergement partagé.

Acompte demandé à l'inscription :

Modalités de règlement : Le règlement sera exigible uniquement après validation définitive de l'inscription et communication du montant total dû. Les modalités précises de paiement seront alors adressées aux responsables légaux ou au participant majeur.

Ordre du chèque : AEP Jeunesse Altitude

Devise : EUR

Révision des prix : Le prix pourra être révisé uniquement si le contrat le prévoit expressément et dans les conditions prévues par le Code du tourisme, notamment en cas de variation du coût du transport, des redevances ou taxes, ou des taux de change applicables.

Condition de taille minimale de groupe : Le séjour est organisé sous réserve d'un nombre suffisant de participants permettant sa bonne tenue sur les plans pédagogique, logistique et économique.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation : Avant validation définitive de l'inscription, la préinscription peut être retirée sans frais. Après validation définitive, toute résolution du contrat par le voyageur pourra donner lieu à l'application de frais de résolution appropriés et justifiables, conformément à l'article L. 211-14 du Code du tourisme. Le barème détaillé sera communiqué avec la confirmation d'inscription.

Annulation par l'organisateur : L'organisateur peut résoudre le contrat et rembourser intégralement les sommes versées si le nombre minimal de participants n'est pas atteint dans le délai légal applicable, ou s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, conformément à l'article L. 211-14 du Code du tourisme.

Circonstances exceptionnelles : Le voyageur peut résoudre le contrat sans frais avant le départ si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport vers le lieu de destination. Dans ce cas, il a droit au remboursement intégral des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

4. Contact, responsabilité et assistance

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler dans les meilleurs délais au contact suivant : **Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphan 05100 Briançon, 04 92 23 30 13, pelerinages@diocesedegap.com**

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si ce signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage.

Le Service diocésain des pèlerinages est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter une aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporel, dommage intentionnel ou causé par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Garantie financière : L'association diocésaine de Gap a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS, 159 rue Anatole France-CS50118, 92596 Levallois-Perret Cedex, France. Cette garantie porte le n°544083/12211015.

Assurance responsabilité civile professionnelle : L'association diocésaine de Gap a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de La Mutuelle Saint Christophe, 277 rue Saint-Jacques, 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n°0000010490598604.

5. Cession du contrat, réclamations et médiation

Cession du contrat : Le voyageur peut céder son contrat, avant le début du séjour et sur support durable, à une personne remplissant toutes les conditions applicables au séjour. Le cédant et le cessionnaire demeurent solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession, dans les conditions prévues par l'article L. 211-11 du Code du tourisme.

Le pèlerin peut saisir le Service diocésain des pèlerinages de toute réclamation à l'adresse suivante : **Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphan 05100 Briançon, 04 92 23 30 13, pelerinages@diocesedegap.com** par lettre recommandée avec accusé de réception et/ou par email accompagné de tout justificatif.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme.

Le Service diocésain des pèlerinages sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, le Service diocésain des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

